

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP. :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.  
On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RÉCLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à						
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUB-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 <sup>m</sup> matin	6 h. 35 <sup>m</sup> matin	8 h. 12 <sup>m</sup> matin	9 h. 22 <sup>m</sup> matin	9 h. 40 <sup>m</sup> matin	12 h. 12 <sup>m</sup> matin	3 h. 51 <sup>m</sup> soir	8 h. 10 <sup>m</sup> soir	11 h. 30 <sup>m</sup> »	11 h. 44 <sup>m</sup> soir	4 h. 18 <sup>m</sup> matin
5 h. 1 <sup>m</sup> soir	12 h. 55 <sup>m</sup> soir	2 h. 37 <sup>m</sup> soir	3 h. 52 <sup>m</sup> soir	4 h. 18 <sup>m</sup> soir	5 h. 17 <sup>m</sup> soir	8 h. 39 <sup>m</sup> matin	11 h. 30 <sup>m</sup> »	2 h. 19 <sup>m</sup> soir	4 h. 18 <sup>m</sup> matin	2 h. 19 <sup>m</sup> soir
10 h. 47 <sup>m</sup> »	5 h. 10 <sup>m</sup> »	7 h. 49 <sup>m</sup> »	9 h. 17 <sup>m</sup> »	10 h. 15 <sup>m</sup> »	—	—	—	—	—	—

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. «<sup>m</sup> matin  
Arrivée à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15<sup>m</sup> matin.

Cahors, le 22 Novembre.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 19 novembre 1883.

#### Budget de l'Agriculture.

M. de la Billais s'étonne que le rapporteur ait émis cette assertion que notre agriculture commence à entrer dans la voie de la prospérité après avoir traversé une crise douloureuse. Cette assertion est très discutable. La récolte de 1882 est médiocre et la qualité du blé inférieure. Il y a également insuffisance sur la récolte du fourrage. La récolte des vins en 1882 a été mauvaise en quantité et en qualité. L'année 1883 n'a pas compensé les pertes de celle qui l'a précédée.

Les bras manquent, les capitaux s'éloignent de l'agriculture. Le ministre de la guerre devrait donner dans la mesure du possible des permissions aux hommes sous les drapeaux pour qu'ils puissent travailler au moment des récoltes. Le budget de l'agriculture n'est pas élevé et on peut regretter que la commission y ait encore opéré des réductions. L'orateur reprendra donc quelques-uns des crédits supprimés par la commission, notamment celui consacré au matériel des haras et aux dépôts d'étalons. Il demandera une augmentation de crédit pour l'encouragement à l'industrie chevaline.

M. Méline, ministre de l'agriculture, répondra à ces amendements quand ils se produiront. Il ne nie pas les souffrances de l'agriculture, mais il ne faut pas les exagérer. Il faut, au contraire, inviter nos agriculteurs à ne pas perdre courage, car certains symptômes font prévoir de meilleurs jours.

M. Girault (du Cher), considère le rapport comme trop optimiste. Il contracte singulièrement avec celui de l'année dernière qui était trop pessimiste.

Les nouvelles dispositions du rapporteur ne sont pas justifiées. La situation n'est pas meilleure que l'année dernière. La vigne continue à souffrir de l'invasion du phylloxéra. La concurrence étrangère ne diminue pas, les salaires ne baisseront pas et les bras ne seront pas plus nombreux dans les campagnes.

Si on voulait faire quelque chose pour l'agriculture, il faudrait abaisser le prix des transports. On

a dédoublé le ministère de l'agriculture et au lieu d'être avantageux pour elle ce n'est qu'une augmentation de dépense.

M. de Mackau appelle l'attention du ministre sur le personnel de son ministère. Ce personnel à lui seul absorbe plus de 10 millions. L'agriculture, sans doute, est très honorée, d'avoir un ministère qui porte son nom, mais cet honneur lui coûte cher.

Ce qui lui conviendrait, c'est d'obtenir les dégrèvements dont on parle depuis si longtemps, de développer l'instruction et les chemins vicinaux. Ce sont là les véritables encouragements que réclame l'agriculture. (Très bien ! à droite.)

#### RÉPONSE DU RAPPORTEUR.

M. Royer, rapporteur, défend son rapport. Il est injuste de prétendre qu'on ne fait rien pour l'agriculture : mais le gouvernement ne commande ni aux parasites ni aux météores.

Les dégrèvements ne sont pas faciles à réaliser et ils n'ont même pas eu l'efficacité qu'on pouvait en attendre. Les dégrèvements qu'on a opérés sur les vins et sur les sucres n'ont guère profité à l'agriculture.

Il est facile de s'en rendre compte : c'est le gouvernement de la République qu'il a fait le plus pour les intérêts agricoles. Il a réalisé de grands progrès au point de vue des développements de l'instruction primaire et de l'enseignement agricole professionnel.

Les encouragements distribués par les concours et les comices ont reçu un accroissement considérable. La création de nouveaux chemins de fer et de chemins vicinaux profitera surtout à l'agriculture.

La sympathie pour les intérêts agricoles n'est le monopole d'aucun parti, et tout le monde désire venir en aide à ces trois millions de propriétaires qui sont une des principales forces de la démocratie. (Applaudissements.)

M. Méline, ministre de l'agriculture, expose que les dépenses de son personnel ne sont pas exagérées. La séparation de l'agriculture et du commerce nécessite la reconstitution de certains services, l'installation du service hydraulique agricole. Il en résulte une augmentation inévitable dans les dépenses. Il en est d'autres qui ne sont que l'exécution de lois votées. Le budget de l'agriculture ne présente aucune augmentation sur celui de l'année dernière. On peut dire qu'on a augmenté le travail sans aug-

menter le personnel. (Très bien !)

M. de Roys croit l'optimisme du rapporteur exagéré. On a fait beaucoup de promesses de dégrèvements qui n'ont pas été tenues. La conversion s'est faite sans apporter aucun soulagement à l'agriculture.

M. de Mackau : Le développement de l'instruction primaire ne date pas de la République, mais il ne faut pas s'en exagérer l'importance actuelle au point de vue de l'agriculture. D'autre part, l'impôt foncier est gravé de surcharges extrêmes pour les dépenses départementales et communales. Si on ne peut pas dégrever l'agriculture, au moins faudrait-il ne pas lui faire supporter de trop grandes surcharges de dépenses. (Très bien ! à droite.)

Les articles 1 à 6 sont adoptés.

M. Lavois, sur le chapitre 7 (indemnités pour l'abattage des animaux), signale les inconvénients qui résultent de la façon dont le service vétérinaire est organisé.

M. de Mackau se demande quelles mesures seront prises pour combattre l'épidémie appelée la « Cocotte ». On infligerait une grande perte aux éleveurs si l'on interdisait le transport des animaux devant être abattus comme suspects.

Après quelques observations de MM. Villain, de Mackau et du ministre les autres chapitres sont successivement adoptés.

### SÉNAT

Séance du 19 novembre.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des projets de loi portant approbation des conventions provisoires passées entre le ministère des travaux publics et les six grandes Compagnies des chemins de fer.

M. Tolain. — J'ai dit que le prix de revient kilométrique du second réseau était en moyenne de 400.000 fr.

M. le ministre a dit qu'en dix ans nous allions construire 10.000 kilomètres de chemins de fer qui ne coûteraient que 2.000.000 de fr. Encore cette dépense sera-t-elle compensée par une plus-value d'impôts à l'Etat. J'en doute fort, car le dividende doit obtenir une grande augmentation, que le revenu net puisse d'abord couvrir les insuffisances

d'actif et les travaux complémentaires.

Je me réserve de présenter tout à l'heure un amendement tendant à la nomination d'un gouverneur pour chacune des grandes Compagnies.

M. Raynal donne quelques explications nécessaires au sujet des travaux supplémentaires. Avec un budget extraordinaire, on ne peut jamais avoir de bonnes finances et il est possible de le supprimer.

Si l'on persiste dans un tel système, les finances de la France marchent à un état de choses déplorable et effrayant, et je ne manquerai jamais une occasion de protester contre une telle aggravation de notre situation financière. (Applaudissements à droite.)

L'ensemble de la convention avec P.-L.-M. est adopté par 235 voix contre 15.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Séance du 20 novembre 1883.

Le Sénat adopte les conventions passées avec les compagnies d'Orléans, du Nord, du Midi, de l'Est et de l'Ouest.

### Informations

Paris, 20 novembre.

Une lettre de M. Challemel-Lacour à M. Grévy, datée de Cannes, le 17 novembre, porte la démission du ministre.

M. Grévy a répondu qu'il avait de vifs regrets de se séparer d'un collaborateur qu'il tenait en haute estime.

M. Grévy a signé des décrets, nommant M. Ferry, ministre des affaires étrangères, et M. Fallières, ministre de l'instruction publique.

Un journal algérien se croit en mesure d'annoncer d'une manière certaine que le prince de Galles ira visiter Alger dans le courant de l'hiver.

### FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(24)

## L'IDOLE

Quand il vit paraître M. de Briey, Jean-Pierre Gaspard se mit à rire tout bas et à se frotter les mains : très grand lui-même il était obligé de lever un peu la tête pour mieux regarder le comte. La veille, il l'avait mal vu à la lueur de sa chandelle, et maintenant cette beauté mâle et grave lui imposait. Aussi, ce fut au commandant qu'il s'adressa.

— J'y ai pensé, lui dit-il, je le connais l'autre, celui que nous allons expédier tout à l'heure ; c'est le parent de M. de Kernovenoy... Aussi, quand un fils d'amiral se fait hussard, il doit le payer !... et il le paiera !... Pauvre petit homme !

Il faisait une matinée tiède et grise. Une brume épaisse confondait le ciel et la mer que les trois hommes laissaient derrière eux, en gagnant à pied la forêt.

Ils marchaient en silence ; ils traversèrent bientôt les bruyères et la lande, et derrière les premiers chênes déjà couverts des riches couleurs qui précèdent la rouille de l'automne ; ils aperçurent la maison de Martin Bataille assise à l'orée du bois. Une voiture y arrivait en même temps. Trois hommes aussi en descendirent. Ces deux sanglantes compagnies se saluèrent.

Elles ne se ressemblaient guère. Le capitaine d'Avrigné était en uniforme et ses deux seconds, pimpants, coquets, rasés de frais à cette heure, en élégante jaquette matinale. L'un d'eux avait mis une branche de jasmin à sa boutonnière. M. de Briey le remarqua, et, d'un signe rapide, montra le jasmin au commandant.

— Maxence, lui dit tout bas le vieil officier, cette fleur a été prise à l'arbre de la tour, car les amis de M. d'Avrigné ont dû le joindre au château. C'est sa pensée à Elle qu'on vous apporte sans le savoir.

— Si je le croyais ! murmura Maxence.  
— Elle vous commande de lui bien garder votre vie...

Le jeune homme secoua la tête. Cette fleur posait de nouveau le terrible problème devant ses yeux. Valait-il mieux être vivant et condamné à jamais dans la pensée de Myriam ? Valait-il mieux être mort et vivre dans son cœur ?

Les deux brillants compagnons de M. d'Avrigné observèrent la pâleur du comte et se firent part l'un à l'autre de ce qu'ils voyaient. Jusqu'alors, ils s'étaient contentés de toiser avec quelque mépris le bourgeois bleu de Jean-Pierre-Gaspard Gourmalec qui ne s'en souciait guère. Le vieux loup de mer avait son idée.

Comme on allait, sur la proposition du commandant, entrer dans la forêt pour chercher la place du combat, il s'approcha tout doucement de Robert qui le connaissait vaguement depuis son enfance pour l'avoir vu sur le port quand il venait à Kernovenoy.

— Voilà, fit-il à demi-voix. Je ne peux pas m'empêcher de vous le dire... mais il ne faut

pas que les autres entendent... Vous êtes fils d'amiral. Vous avez voulu servir dans la cavalerie. Il devait vous arriver malheur.

— Que dites-vous ? répliqua M. d'Avrigné en le regardant fixement.

Il n'avait pas en ce moment la perception moins lente que de coutume. Cependant la lumière se fit dans son esprit :

— Savez-vous que ce que vous dites là n'est pas bien correct ? répondit-il... M. de Briey s'est donc vanté qu'il me tuerait... Il vous aura prié de m'en avertir.

— Ce n'est pas lui qui le dit, riposta Jean-Pierre-Gaspard. C'est moi... Si ce n'est pas correct, je m'en moque... Quand on se bat dans le cabotage, on ne fait pas tant de façons.

Le commandant Humbert voyait avec inquiétude cet entretien qui contrariait, en effet, tous les usages ; il allait rappeler le marin près de lui, quand ses yeux rencontrèrent un autre sujet de colère et d'alarme ; il demeura de quelques pas en arrière.

Martin Bataille, qui venait de sortir de sa maison et qui suivait la troupe de loin, s'arrêta devant un geste impérieux qui lui barrait la route.

— Où allez-vous ? lui demanda le commandant. Est-ce donc ici votre place ?

— Laissez-moi passer, dit Martin de sa voix lente. Vous pouvez croire que je viens avec de mauvaises pensées contre celui qui est votre ami... Vous ne savez point que mes idées sur lui ont changé depuis hier. Il ne le sait pas lui-même. Il vous aura dit que nous nous étions rencontrés et que...

— Finissez ! s'écria le vieil officier. Je n'ai pas de temps à perdre.

— ...Que mon fusil est resté sur la grève, et, maintenant, est au fond de l'eau, reprit le garde en baissant la tête.

— Il ne m'a rien dit...

— Rien ?... s'écria Martin. Là, bien vrai ?...

Pardieu ! M. Hector aurait agi comme cela dans son bon temps... Le jeune homme ne vous a rien raconté ?... C'est vraiment un noble cœur. Tenez, laissez-moi passer et je vais vous dire pourquoi je vous suis... C'est pour aider à le mener chez moi s'il tombe...

Lorsque le commandant rejoignit ses compagnons, il s'aperçut que la pâleur de M. de Briey avait fait place à une vive lumière répandue sur tout son visage... Ses joues s'étaient colorées ; sa poitrine nue — car il venait de mettre habits bas — battait avec force.

Maxence avait résolu le problème. Entre la mort et la vie son choix était fait.

Vers la fin de l'après-midi du même jour, Martin Bataille étant venu au château, Jean Thibaud, le concierge, l'avertit qu'il ne verrait point le baron Hector. Le vieillard eut un sourire qu'on ne lui connaissait pas. On y lisait à la fois un air de compassion et de menace que la valetaille ne sut pas bien définir. Seulement, la femme de Jean Thibaud dit tout bas :

— Martin se croit vraiment ici quelque chose, Monsieur le baron a été trop bon pour lui.

Le garde prit son chemin vers le logis principal en grommelant :

Paris, 21 novembre.

Le conseil des ministres s'est occupé des amendements de M. Jules Roche, en prévision de la discussion du budget des cultes.

Le gouvernement a décidé de repousser les réductions de 6 millions proposés par M. Jules Roche. Il ne posera cependant pas à cette occasion la question de cabinet.

A l'issue du conseil, M. Jules Ferry a procédé à l'installation de M. Fallières au ministère de l'instruction publique.

LES OPÉRATIONS AU TONKIN

Paris, 21 novembre.

Le bruit a couru aujourd'hui à la Bourse que nos troupes auraient livré un combat heureux à Bac-Ninh et complètement battu les Chinois.

Cette nouvelle, suspecte d'ailleurs par son origine, nous paraît au moins prématurée. C'est, en effet, aujourd'hui seulement que devait avoir lieu l'attaque.

Or, suivant une dépêche reçue par le *New-York-Herald*, les Chinois ont abandonné Son-Tay et Bac-Ninh et suspendent leurs opérations. Quant aux troupes françaises, leurs mouvements sont entravés par les inondations.

On dit, ajoute la même dépêche, que Hai-Dzuong a été incendié le 12 novembre, à l'instigation des mandarins de Hoé. Ceux-ci entretiennent de bons rapports avec les pirates, qui conspirent contre les Français et contre les Tonkinois.

LES PRÉPARATIFS RUSSES

Le bruit de complications européennes au printemps prochain, trouverait créance dans l'entourage du tzar.

La Russie prend ses précautions en vue de pareilles éventualités. 120 régiments de cosaques auraient reçu l'ordre de se tenir prêts à une mobilisation. Les troupes de la frontière allemande auraient été secrètement renforcées et recevraient, à la première occasion, des effectifs considérables, déjà prêts. Des instructions auraient été données en vue de hâter la construction des fortifications et de préparer des camps retranchés.

En cas de mobilisation de l'armée russe, c'est le général Gorko qui serait appelé à en prendre le commandement en chef.

La crainte d'une conflagration prochaine est telle que le gouvernement aurait décidé de faire transporter à St-Petersbourg les archives de toutes les villes frontalières.

UNE NOUVELLE QUI A SON IMPORTANCE.

On nous annonce, disent les *Tablettes des deux Charentes*, qu'une nouvelle commission va être réunie pour étudier les réductions qu'il aurait lieu de faire subir aux effectifs des bâtiments de la flotte. — Cette commission qui est présidée par M. le contre-amiral Conrad, a pour membres MM. le capitaine de vaisseau Gervais,

— Monsieur Hector est enfermé dans sa tour. Je le savais.

Au grand ébahissement de tous, il monta tout droit à l'appartement de « Mademoiselle », près de laquelle il demeura plus d'une heure. Ce qui parut plus étrange, ce fut qu'il n'en sortit point seul. Elle était en toilette sombre et tenait son voile baissé sur son visage. Tous deux franchirent la grande porte en présence de ce concierge qui n'en croyait point ses yeux. Mademoiselle sortant avec Martin !

Ils descendirent la rampe, traversèrent la place verte, sous les yeux des baigneurs qui trouvèrent aussi « la princesse solitaire » singulièrement accompagnée et ils gagnèrent la grand' route et la campagne.

A cent pas environ, stationnait une calèche de voyage.

— Voilà, dit Martin, la voiture dont je vous ai parlé et que je suis allé chercher à la ville. J'avais deviné ce que vous voudriez faire.

Mademoiselle de Kernovenoy ne répondit pas ; mais sa petite main s'appuya sur la main rude et noueuse de ce vieil ami de son enfance ; elle se laissa porter plutôt qu'elle ne monta dans la calèche.

— A Vannes, murmura-t-elle, au couvent des Ursulines.

Le jour baissait ; Martin prit place sur le siège et dit au cocher :

— Mets que tu n'as entendu que la moitié de cet ordre-là. A Vannes ! fais au retour comme à l'aller, brûle la route. Mais tu n'iras pas au couvent des Ursulines. C'est chez ton maître, M. de Verteilles, que nous allons débarquer.

le capitaine de frégate de Sallandrouze, de Larmor-naix et le commissaire de la marine Mainot.

Une autre commission s'occupe des modifications profondes à apporter à l'organisation de la réserve de la flotte, afin de pouvoir mobiliser plus rapidement nos bâtiments de combat en cas de déclaration de guerre subite.

Disons au surplus, que le département de la marine met la dernière main au plan de mobilisation, qui serait en œuvre si des événements de guerre venaient à se produire. — Comme personnel, on aurait dans les huit jours, près de cent mille marins, et vingt mille hommes de troupes. — Comme matériel, trente navires de guerre seraient mis en ligne en moins de quinze jours.

Les états-majors seraient fournis par les cadres actifs, et les postes à terre, seraient immédiatement occupés par les officiers de réserve.

LES DYNAMITEURS

Dans la nuit de dimanche, entre onze heures et minuit, on a tenté de faire sauter la maison du curé de Saint-Julien-Molhesabate (Haute-Loire), soit avec de la dynamite, soit avec une bombe chargée à poudre. Il n'y a eu heureusement que des dégâts matériels assez importants.

La sœur du curé a failli être tuée. Une tentative semblable avait eu lieu en septembre dernier, mais la mèche n'ayant pas suivi, l'explosion n'eut pas lieu.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

Nous adressons aujourd'hui à nos abonnés, la fin des débats et le verdict du *Crime du pont Valentré*.

Ceux qui désireront la 2<sup>e</sup> édition complète de ce grand procès, la recevront franco moyennant 30 centimes.

Chemin de fer de Paris à Orléans.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE.

MM. les actionnaires de la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, pour le jeudi 13 décembre prochain, à 2 heures 1/2 au siège du service central de la Compagnie, rue de Londres, numéro 8, à l'effet de statuer : sur les conventions intervenues entre le ministre des travaux publics et la Compagnie ; sur les propositions d'emprunt qui leur seront soumises et sur celle qui leur sera faite par le Conseil d'administration en exécution de l'article 29 des statuts.

Pour assister à l'assemblée générale, tout actionnaire doit justifier de son droit par la présentation d'une carte d'admission.

Ont seuls droit à la carte d'admission, les propriétaires de quarante actions ou plus. Les

X

Près d'une semaine s'était écoulée. L'amiral d'Avrigné venait d'arriver à Vannes et de mettre pied à terre devant l'Hôtel de Verteilles. On l'avait introduit dans le grand salon Louis XV. Le marquis, informé de la visite inattendue de son parent qu'il croyait à Brest, lui fit dire qu'on achevait de l'habiller :

— Parbleu ! grommela l'amiral, il faut se soigner quand on fait de sa maison le refuge des belles !

Il se mit à examiner les peintures délicates des panneaux, et s'en prit aux personnages féminins qu'elles représentaient. On vit bien qu'il en voulait surtout au sexe gracieux et faible.

— Dieu, fit-il, que ces bergères sont sottes !

M. d'Avrigné avait ce jour-là sur le visage des teintes plus foncées que de coutume, la vieille rose était devenue cramoisie : des contractions subites et bien incommodes agitaient le mol embonpoint de ses joues et son triple menton ; il alla ouvrir une croisée, il lui fallait de l'air.

Tout en traversant le salon, il continuait de se parler à lui-même :

— Au diable ! disait-il, le maladroît ! Eh ! non, il n'a montré, au contraire, que trop d'adresse. Si j'avais prévu... Eh bien ! quoi ? Pourrais-je ne point lui apprendre l'escrime?... Qui m'aurait dit qu'il en abuserait un jour, et que mon agneau se changerait en loup?... Je ne l'ai jamais connu querelleur, mais il paraît qu'il est chatouilleux, le beau sire... chatouilleux, oui-dà !... C'est ma faute. Pourquoi l'ai-je envoyé si vite à ce méchant baron enragé !... Hector disait avoir changé

actions peuvent être nominatives ou au porteur, pourvu que, dans ce dernier cas, les titres au porteur aient été préalablement déposés au siège de la Société, trois jours au moins avant la réunion.

Seront reçus, comme donnant droit à la carte d'admission à l'assemblée générale, les récépissés constatant les dépôts d'actions de la Compagnie, faits à quelque titre que ce soit, à la banque de France et autres grands établissements publics désignés par le Conseil d'administration.

A partir du 26 novembre courant, les bureaux du service central de la Compagnie, 8, rue de Londres, recevront le dépôt des titres au porteur et des récépissés de dépôt et délivreront des cartes personnelles d'admission à MM. les actionnaires ou à leurs fondés de pouvoirs ; ces derniers qui devront être membres de l'assemblée, c'est-à-dire, posséder au moins quarante actions, auront à déposer une procuration spéciale, dont le modèle est dès à présent délivré dans les bureaux du service central.

Paris, le 20 novembre 1883.

Le directeur de la Compagnie,  
H. MANTION.

UNE CIRCULAIRE AUX INSTITUTEURS.

Le *Journal officiel* publie ce matin une circulaire de M. Jules Ferry aux termes de laquelle il est interdit aux instituteurs de conduire les élèves aux réunions ou conférences offrant un caractère politique.

DÉPÔTS DE LIVRETS MILITAIRES. — On nous mande si les hommes appartenant à l'armée auxiliaire et faisant partie de la classe 1874, doivent déposer leur livret comme les hommes des autres catégories.

Il suffit de jeter les yeux sur la circulaire, et les avis qui ont été affichés sur tous les points de la ville, pour faire disparaître le moindre doute à ce sujet.

« Tous les hommes des classes de 1869, 1870 et 1874, sans exception, dit la circulaire, devront déposer leur livret individuel à la Mairie de leur résidence à partir du dimanche 18 novembre 1883, jusqu'au dimanche 2 décembre suivant. »

C'est donc à partir de dimanche que tous les hommes des classes indiqués ci-dessus, sans aucune exception, doivent déposer leur livret, et ceux qui ne se conformeraient pas à ces prescriptions seraient passibles de punitions disciplinaires.

Les déposants n'oublieront pas de réclamer un récépissé que le maire et la gendarmerie ne peuvent leur refuser.

Par un arrêté en date du 17 novembre 1883, l'introduction des plants de vignes étrangères et les plants des vignes provenant d'arrondissements phylloxérés est autorisée dans l'arrondissement de Villefranche de Rouergue (Aveyron).

de sentiments envers nous... Qu'est-ce que ces hommes sans règle ?... Des girouettes. Il fallait laisser tourner et grincer un peu celle-ci... Le baron avait envie de Robert... J'aurais pu négocier un rapprochement pour moi-même... J'aurais accompagné mon brave innocent à Kernovenoy, je l'aurais gardé... Ce n'est pas sous mes yeux peut-être que le baron eût osé lui donner un homme à tuer par procuration... Peste ! qu'il parle à présent de l'utilité des gendres !... Il connaît assez bien l'utilité de s'en servir... Oh ! oh ! nous voilà bien tous maintenant et lui le premier... Il y a mort d'homme... Pourquoi ? L'énigme n'est pas gaie... Mais si j'en comprenais un mot, je veux... Je ne sais rien, si ce n'est que la petite châtelaine en révolte a pris la clef des champs et mon hussard le chemin de sa garnison... Trois lignes de Robert m'apprennent qu'un de ses anciens camarades d'école, le comte de Briey... Je l'ai connu... on l'appelait le beau géant, car il avait six pieds et une superbe figure, ou bien encore le chevalier, à cause de son humeur sentimentale... Le sentiment ne réussit jamais en ce monde... Aussi l'ont-ils envoyé dans l'autre... Robert me donne à entendre que le jeune homme ayant obsédé sa cousine d'une poursuite outrageante, il a été forcé de l'appeler en duel sur l'avis du baron... Sur sa mise en demeure plutôt, sur ses insinuations et ses exigences... Pouah ! décidément Hector devient un vilain homme... Il aurait bien pu opérer lui-même !... Mais le plus obscur en tout ceci, c'est la fuite de ma nièce.

Et l'amiral cherchait à se guider dans ces ténèbres.

Comme nous l'avons annoncé, l'académie française a accordé un prix de 2.500 fr. à notre compatriote Gustave Larroumet, auteur d'un ouvrage sur *Marivaux, sa vie et ses œuvres*. Un prix de 1.000 fr. a été également accordé à M. Ch. Bigot, ancien professeur au Lycée de Cahors, auteur du *Petit Français*.

Une médaille d'argent de 1<sup>re</sup> classe a été accordée à M. Couzy Pierre, propriétaire à Puy-l'Evêque. M. Couzy était déjà titulaire de la médaille d'argent de 2<sup>e</sup> classe. Il a donné de nouveau et en maintes circonstances, des preuves de dévouement, notamment le 26 août 1883, en n'hésitant pas, malgré son grand âge (72 ans) et ses infirmités à se jeter à l'eau pour en retirer un enfant.

Une mention honorable a été accordée à M. Jean (Emile-Etienne), brigadier à la compagnie de gendarmerie du Lot ; St-Géry 16 septembre 1883. Ce brigadier n'a pas hésité à descendre dans un puits en construction pour aider au sauvetage d'un ouvrier qui venait d'être enseveli sous un éboulement, et qui a pu être rappelé à la vie, grâce à sa courageuse intervention. Il s'était déjà signalé par d'autres actes de dévouement.

Par décision présidentielle du 16 novembre, notre compatriote M. le capitaine de vaisseau de La Barrière, originaire de St-Céré, a été nommé aux fonctions de membre adjoint du conseil d'amirauté.

M. de La Barrière se trouve compris dans la liste des officiers de vaisseau proposés pour les élèves du contre-amiral.

Notre compatriote, M. Méric de Bellefon, capitaine breveté au 102<sup>e</sup> régiment d'infanterie, a été nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 16<sup>e</sup> division d'infanterie (8<sup>e</sup> corps d'armée.)

Notre compatriote, M. Cavaignac, sous-officier, élève officier à l'école d'application de cavalerie (2<sup>e</sup> de hussards), est nommé sous-lieutenant au 8<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval.

M. Abadie, substitut du procureur de la République près du tribunal de Figeac, est nommé substitut près du siège de Castres.

LYRE CADURCIENNE.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer que la *Lyre Cadurcienne*, célébrera sa fête annuelle de Ste-Cécile, le 25 novembre, à 6 heures du soir.

MM. les membres honoraires qui désireraient s'associer à cette fête de famille, auront l'obligeance de se faire inscrire chez M. Pignères aîné, trésorier de la Société, et chez M. Castanet, membre honoraire.

Recevez, etc., etc.

Le Secrétaire,  
E. DUFAU.

Si ce duel avait causé tant d'horreur à mademoiselle de Kernovenoy, il fallait donc croire que la « poursuite outrageante » ne lui déplaisait point. Aurait-elle aimé ce Briey ?... Rien de plus vraisemblable... Quoi ! si soigneusement élevée !... Oh ! oh ! le cœur des femmes ne reconnaît qu'un maître, et c'est ce maudit sentiment, la cause de toutes les sottises !... Myriam, dans son indignation et sa douleur, n'avait pas hésité à quitter la maison paternelle... Qui lui aurait cru tant de hardiesse à la tranquille et sévère petite fée ? Oui, oui, elle aimait ce malheureux jeune homme.

— Mais alors, on a joué mon fils ! s'écria l'amiral ! Nous sommes ruinés, car c'est nous qui avons tué... Et pourtant !... Elle sait bien que Robert n'a été que l'instrument et que son père était la pensée...

Et puis nous vivons, nous autres. A nous l'avenir !

Il tomba dans des réflexions encore bien plus profondes, car il débattait mentalement la meilleure politique à suivre en une si fâcheuse affaire, et il avait bien envie, ce Machiavel de mer, d'accuser son fils devant Myriam, tout en plaidant en sa faveur les circonstances atténuantes. Il est vrai qu'alors il faudrait les refuser au baron Hector, accabler le père : — Nous avons été la main, rien que la main, et, ma foi, nous étions bien forcés de nous défendre... Pourquoi nous avait-on conduits là ? C'est à la tête qui a conçu ce méchant dessein qu'il faut s'en prendre... La tête seule a tout fait.

PAUL PERRET.

(A suivre.)

On écrit de Bruniquel au *Courrier de Tarn-et-Garonne* :

Nous apprenons à la dernière heure, qu'un val des plus audacieux a été commis la nuit dernière dans l'église de Bruniquel.

Si nos renseignements sont exacts les voleurs après avoir profané les saintes espèces ont volé les trons, les vases sacrés et le trésor de la paroisse.

Les portes avaient été enfoncées.

La gendarmerie est sur les lieux.

Les voleurs se sont servis d'une pince en fer, et circonstance curieuse à noter, ils n'ont pas emporté la menue monnaie de billon formant une somme de 25 francs environ.

P. S. — Contrairement au bruit qui avait couru les vases sacrés n'ont été ni soustraits ni profanés.

On écrit de Lectoure au *Nouvelliste* :

Une jeune fille, nommée Francine Labadie, séduite par un sieur Dastourt qui lui avait promis le mariage, se voyant abandonnée par celui-ci, résolut de se venger.

Elle fit l'emplette d'un revolver et se rendit d'Auch où elle était placée comme domestique, à Lectoure, où habitait Dastourt.

Elle se rendit au domicile de celui-ci et aussitôt qu'elle l'aperçut, lui tira une balle presque à bout portant.

Puis effrayée de l'acte qu'elle venait de commettre elle se dirigea vers la rivière et précipita à l'eau près du pont. Un mœnier des environs fut assez heureux pour la retirer de l'eau. Alors on lui apprit que celui qu'elle avait voulu tuer n'avait pas même été atteint de la balle.

La jeune Francine Labadie a été maintenue en état d'arrestation.

On sait que tous les ans l'administration est tenue de faire procéder à une inspection des pharmacies, drogueries et épiceries où sont débitées des substances considérées comme drogues médicales.

Cette mesure de prudence remonte à l'édit du 10 février 1780, confirmé par la loi de germinal an XI.

Il est payé aux inspecteurs, pour frais de visite, 5 fr. par chaque pharmacie visitée et 4 fr. par chaque épicerie ou droguerie.

La visite annuelle vient de se terminer. Elle a porté sur 72,474 établissements et a occasionné une dépense de 296,474 fr.

Le mode d'inspection va être modifié, parce que, tel qu'il est, il coûte trop cher sans offrir plus de garanties.

En effet, c'est une commission de médecins et de pharmaciens qui fait la visite, alors qu'on seul commissaire, par circonscription, serait suffisant.

Le ministre du commerce, de qui relève ce service, va prendre des mesures en ce sens.

## Revue Agricole

Le crédit agricole. — Moyen de désinfecter les futailles. — Bulletin commercial.

La question du crédit agricole est revenue à l'ordre du jour, d'une manière brillante, par le compte rendu que M. Léon Say a commencé à donner, d'un voyage de huit jours qu'il vient de faire dans la Haute-Italie.

Pourquoi les institutions qui font merveille de l'autre côté des Alpes ne pourraient-elles pas être essayées dans notre pays? Il faut bien convenir que nous connaissons imparfaitement en France, l'organisation du crédit agricole en Italie. M. Léon Say avoue cette ignorance en commençant son compte rendu. Il nous paraît bon de résumer sa communication, parce qu'il faut constater une fois de plus que, tandis que l'agriculture française se consume dans des efforts impuissants pour triompher de la crise où elle est plongée, d'autres nations également agricoles font des progrès incessants.

D'après M. Léon Say, le succès du crédit agricole dans la Haute-Italie, repose tout entier sur ce que ce crédit a été fondé sur l'initiative privée et la décentralisation.

Selon lui, la neutralité a tout créé, et les Sociétés de secours mutuels ont fait naître naturellement les petites banques mutuelles. Tout cela se faisant dans les campagnes, il en est résulté, comme conséquence forcée, que les

banques ont été agricoles. M. Léon Say n'a pas vu que la loi italienne de 1869, donnant à des Sociétés exclusivement agricoles le droit d'émettre des billets de banque pour un rayon donné, ait produit de bons effets. Pour lui, il faut que le crédit agricole se confonde avec le crédit commercial et industriel, sans aucune distinction, et alors les agriculteurs profitent du crédit comme tous les autres citoyens du même Etat. L'Italie a un grand nombre de banques populaires qui sont toutes de petites caisses d'épargne fondées sur le modèle de la banque agricole milanaise. Celle-ci est une société de 906 membres, dont le capital est de 238,200 fr.; elle réunit dans sa caisse d'épargne les petites économies de 886 déposants, et elle emploie son capital et ses dépôts à faire des prêts à ses associés et à escompter leurs effets; elle fournit l'aliment des escomptes surtout en moyen du livret au porteur, avec la liberté absolue du taux de l'intérêt.

C'est de là qu'est venue la prospérité, en y joignant comme cause très influente, la sagesse et le dévouement des administrateurs qui tous donnent leurs services gratuitement.

Au-dessus de ces petites banques agricoles, se trouvent la banque populaire et la caisse d'épargne de Milan. Les petites banques agricoles n'agissent que sur des centaines de mille francs; ici c'est sur des millions qu'on opère. La grande banque populaire correspond avec 228 petites banques, et fait avec elles pour 216 millions d'affaires. Quant à la caisse d'épargne, elle a plus de 356,000 livrets au porteur pour 280 millions de francs, et elle est le centre de 112 succursales. Les caisses d'épargne sont en même temps des caisses d'é-compte et d'avances. Dans ce système, les caisses d'épargne ne sont nullement gouvernementales, elles appartiennent à ceux qui déposent, et leur argent au lieu d'être employé à des emprunts d'Etat, sert à faire des avances à l'agriculture.

Ce sont là des faits que M. Léon Say vient de mettre en vive lumière, et qu'il importe de signaler à ceux qui veulent faire chez nous des réformes fécondes. La France étouffe sous des réglementations qui, sous prétexte de la protéger, ou de la soulager, la maintiennent réellement dans une situation d'infériorité mortelle.

Pour désinfecter les fûts moisés, ayant un goût d'évent, de pourri, on se sert, après les avoir bien rincés, de chlorure de chaux à raison de 30 grammes par hectolitre de capacité, délayés dans un ou deux litres d'eau. On ajoute ensuite 2 litres d'eau additionnés de 30 grammes d'acide sulfurique (vitriol). On bonde fortement, on roule le tonneau en tous sens, de manière que le bois soit partout imprégné d'acide. Au bout de six heures on enlève la bonde avec précaution, à cause des gaz qui vont s'échapper, on vide la futaille, on rince à plusieurs eaux et on met égoutter.

L'acide sulfurique étant dangereux à manier, doit être versé dans l'eau peu à peu en remuant avec un bout de bois.

### Bulletin commercial

**Céréales.** — Prix par 100 kilog. — Blé, 24 fr. 75. — Seigle, 20 fr. — Orge, 17 fr. 50. — Avoine, 17 fr. 75.

**Vins.** — Malgré la qualité des vins de cette année, les affaires ne sont pas très animées.

**Bestiaux.** — Prix du kilog. de viande sur pied au marché de la Villette :

Bœufs, 1 fr. 38 à 1 fr. 78, selon la qualité.  
Vaches, 1 fr. 32 à 1 fr. 70. id.  
Taureaux, 1 fr. 34 à 1 fr. 54. id.  
Veaux, 1 fr. 80 à 2 fr. 16. id.  
Moutons, 1 fr. 72 à 2 fr. 04. id.  
Pores gras, 1 fr. 26 à 1 fr. 36. id.

### CHRONIQUE THÉÂTRALE

La représentation du *Bossu* s'est déroulée dimanche devant une assistance peu nombreuse mais très sympathique, qui a salué à maintes reprises de ses applaudissements, M. Bénistant, très beau dans son rôle de Lagardère et plus particulièrement Nini Brizy et Bénistant jeune, épatants dans celui de Cocardasse et de Pas-sepoil.

N'oublions pas ce pauvre M. de *Peerooolles* (Mayer), dont la fibie tragique nous a remués

jusqu'aux entrailles.

Nous envoyons nos félicitations sincères à MM<sup>ms</sup> Bénistant, Adam, que nous avons trouvés ravissants dans leur rôle de Blanche de Caylos et Blanche de Nevers.

Un bon point à M<sup>me</sup> Geneviève, une bonne gaillarde celle-là, et au capitaine des gardes, M. Discléri.

SPERANZA.

Spectacle de jeudi 22 novembre.

## BÉBÉ

Comédie en trois actes, de MM. Emile de Najac et Alfred Hennequin.

LE SPECTACLE COMMENCERA PAR

## UNE TASSE DE THÉ

Comédie en un acte, de MM. Ch. Nuytler et J. Derby.

### Dernières Nouvelles

Paris, 21 novembre.

Une dépêche de Madrid, reçue ce matin, annonce comme presque certain que la légation d'Allemagne à Madrid sera élevée au rang d'Ambassade, aussitôt après la visite du prince d'Allemagne au roi Alphonse.

Le gouvernement est parfaitement décidé, suivant la tournure que vont prendre les événements en Chine, à envoyer un nouveau contingent à notre corps expéditionnaire au Tonkin; toutes les mesures sont prises pour cela par les ministres compétents.

Plusieurs journaux allemands confirment la nouvelle que les procédés du marquis Tseng ont été hautement désapprouvés par le vice-roi Li-Hang-Chang.

L'*Officiel* promulgue les conventions avec les Compagnies de chemins de fer.

### Bourse de Paris.

Cours du 22 Novembre.

Rente 3 p. %	17.80
— 3 p. % amortissable	79.20
— 4 1/2 p. %	105.50
— 5 p. %	106.95

### CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 20 novembre.

Pendant la première heure le marché était hier assez indécis; on remarquait pourtant que la spéculation à la baisse était moins ardente, les arguments qu'elle avait employés jusqu'ici commencent à lui faire défaut.

Le calme, du reste, se fait peu à peu tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, et on espère que la question du Tonkin sera bientôt résolue. La fin de la séance a été un peu plus active, et en clôture les Rentes étaient demandées ce qui a permis d'inscrire des cours supérieurs à ceux de samedi.

Aujourd'hui le 3 0/0 cote 77.80, l'Amortissable 79.05, et le 4 1/2 106.92.

Le Crédit Foncier est demandé à 1,225. La nouvelle émission aura certainement le succès des précédentes. Elle est du reste rendue nécessaire par l'augmentation croissante des opérations des prêts hypothécaires. Les obligations du Crédit Foncier jouissent de toutes les garanties attachées aux créances hypothécaires inscrites en première ligne. Aussi sont-elles recherchées par les capitalistes soucieux du bon placement de leur argent.

Le marché du Suez est toujours très mouvementé, l'action varie de 2,185 à 1,170.

Il y a vendeur à la Banque nationale, 11, rue Le-pelletier. 10 oct. Dentelière 120 fr.; 8 obligations Malétra 275; 15 oblig. Tuileries de Berry et de Bordeaux 160; 10 act. Vaux à Fréjus 60; 10 act. Dynamite fusion Nobel 360. Il y a acheteur: 15 act. Vieux-Chêne 70; 50 oblig. Dom-Miguel 25; 10 act. Matériel agricole 100; 20 act. Sucreries coloniales 47.50.

**PAPIER WLINSI**, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Mauvaise Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.

Exiger le nom WLINSI.

**Le VIN de G. SEGUIN**, fortifiant et fébrifuge, est très efficace dans les Convalescences, Appauvrissement du Sang, Pertes d'Appétit, Digestions difficiles, Fièvres, etc. Paris, 278, rue Saint-Honoré.

### GRAND SUCCÈS ! LE FINANCIER POPULAIRE

Le meilleur marché, le plus complet et le mieux renseigné des journaux financiers. — 62 numéros par an. — Parait tous les Dimanches. — Publie les Cours de toutes les Valeurs et donne tous les Tirages avant les autres journaux.

ABONNEMENT PAR AN : 30 cent. en timbres-poste au Directeur 10, Place de la Bourse, PARIS

AVIS.

M. Audouard, chirurgien-dentiste, à l'honneur d'informer sa clientèle, qu'il a transféré son cabinet au Châlet de l'hôtel des Ambassadeurs, où il sera du 1<sup>er</sup> au 5 de chaque mois.

## ÉCHOS DU FÉLIBRIGE DE CAHORS

Sous ce titre, nous publierons tous les travaux qui ont été produits dans la journée du 15 octobre, à mesure qu'ils nous seront communiqués.

### CANSOUN A LA COUPO

DE F. MISTRAL

**P**ROUVENCAU, veici la coupo  
Que nous ven di Catalan;  
A dereng beguen en troupo  
Lou vin pur de noste plant.

Coupo santo  
E versanto,  
Vuejo à plen bord,  
Vuejo à bord  
Lis estrambord  
E l'enavans di fort !

D'un viè pople fièr et libre  
Sian bessai la finicioun;  
E, se toubon li Felibre,  
Toumbara nosto nacioun.

Coupo santo, etc.

D'uno raço que regreio  
Sian bessai li proumiè grèu:  
Sian bessai de la patrio  
Li cepoun emai li prièu.

Coupo santo, etc.

Vuejo-nous lis esperanço  
E li raive dou jouvènt,  
Dou passat la remembranço  
E la fe dins l'an que ven.

Coupo santo, etc.

Vuejo-nous la counaissènço  
Dou Verai emai dou Bèu,  
E lis auti jouissènço  
Que se truffon dou toumbèu.

Coupo santo, etc.

Vuejo-nous la Pouèsio  
Pèr canta tout ço que vièu,  
Car es elo l'ambrousio  
Que tremudo l'ome en dièu.

Coupo santo, etc.

Pèr la glori dou terraire  
Vautre enfin que sias counsènt,  
Catalan, de liuen, o fraire,  
Communien toutis ensèn !

Coupo santo, etc.

### TRINCADO

**A**mits, aro que l'on se tayze,  
Que fourchetou ou coutèl s'amayze,  
Que monte sans fi  
Lou couplet del Bi.

Es nostre aynat; a la paraoulo :  
Nous-aou trucaren sul la taoulo  
Et lous beyres, en se junin,  
Diran lou refrin. —  
Trin-Trin.

Te saludan, prumiè Félibre,  
Tu qué nous fas lou canta libre  
Et lou co laougè !  
Del paoure estrangè  
Pèrdut dins la grando patrio :  
Bèno bressa la rèberio,  
Et lous beyres, en se junin,  
Diran lou refrin. —  
Trin-Trin.

Parlo-nous del tap que bèrdejo,  
Del cièl oum lou sourel flambèjo,  
Des fruts, de las flous  
Et de las amous  
Que s'esplandisson al bilatge :  
Nostre esprit tournara maynatge  
Et lous beyres, en se junin,  
Diran lou refrin. —  
Trin-Trin.

Fay tindina que may jouynetou  
La bièllo lengo, muziqueto  
Qu'aymara toutjour  
Lou fil del Metjour.  
Debat toun hale qu'escaouduro  
Nostres cats battran la mezuro...  
Et lous beyres, en se junin,  
Diran lou refrin. —  
Trin-Trin.

CH. RATIER.

Secrétaire général de l'Académie  
Jasmin, à Agen.

### AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

**CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**  
SOUSCRIPTION PUBLIQUE  
Le Lundi 26 Novembre 1883

**600,000 OBLIGATIONS FONCIÈRES**  
Emises à 330 francs  
REMBOURSABLES A 500 FR., SOIT AVEC UNE PRIME DE 170 FR.

Rapportant 15 fr., soit 4 fr. 70 %  
EN TENANT COMPTE DE LA PRIME

Le prix d'émission : **330 francs**

EST PAYABLE :

- 20 fr. en souscrivant, le 26 novembre;
- 30 — à la répartition, du 7 au 20 janvier 1884;
- 100 — du 1<sup>er</sup> au 15 juillet 1884;
- 100 — du 1<sup>er</sup> au 15 janvier 1885;
- 80 — du 1<sup>er</sup> au 15 juillet 1885;

Total : **330 fr.** avec faculté d'anticipation totale à toute époque.

On peut, moyennant le versement intégral de 330 francs, souscrire des Obligations entièrement libérées.

Un droit de préférence est accordé dans la répartition aux souscripteurs d'obligations non libérées. La réduction, s'il y a lieu, portera d'abord sur les souscriptions d'obligations non libérées.

La répartition des 600,000 obligations sera faite du 7 au 20 janvier 1884.

Ces 600,000 obligations seront remboursées en 98 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1883, c'est-à-dire dans le même délai que les obligations semblables émises en janvier 1833, de manière à établir entre les deux séries de titres une identité absolue.

Les intérêts sont payables les 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet au Crédit Foncier de France, chez les Trésoriers-Général, chez les Receveurs particuliers des Finances et chez les Représentants du Crédit Foncier à l'étranger. — Les obligations libérées portent jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1884.

**LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE**  
Le Lundi 26 Novembre 1883

A PARIS :

- Au **Crédit Foncier de France**, rue des Capucines, 19;
- Au **Comptoir d'Escompte de Paris**, rue Bergère, 14;
- A la **Banque de Paris et des Pays-Bas**, rue d'Antin, 3;
- A la **Société Générale**, rue de Provence, 54, et dans ses bureaux de quartier;
- Au **Crédit Lyonnais**, boulevard des Italiens, 19, et dans ses bureaux de quartier;
- Au **Crédit industriel et commercial**, rue de la Victoire, 72, et dans ses bureaux de quartier;
- A la **Société de Dépôts et Comptes courants**, place de l'Opéra, 2;
- A la **Banque d'Escompte de Paris**, place Vendôme;
- Au **Crédit Foncier et Agricole d'Algérie**, rue des Capucines, 21, et à Alger;

A la **Compagnie Foncière de France**, rue Saint-Honoré, 366.

**DANS LES DÉPARTEMENTS :**

- Chez **MM. les Trésoriers-Payeurs généraux**;
- Chez **MM. les Receveurs particuliers des Finances**;
- Chez **MM. les Directeurs des Succursales du Crédit Foncier**;
- Dans les **Agences et Succursales** des Sociétés ci-dessus indiquées.

**A L'ÉTRANGER :**

Dans les **Agences et Succursales** des mêmes Sociétés.  
La souscription sera close le même jour, à 5 heures.

On peut en envoyant les fonds sous pli recommandé, souscrire dès à présent par correspondance des obligations libérées de 330 francs ou des obligations libérées seulement du versement de 20 francs. Toutefois les souscriptions d'obligations libérées de 20 francs, ne sont admises par correspondance, que pour 5 obligations et au-dessus. — Les souscriptions par liste ne sont pas admises.

LES SOUSCRIPTIONS  
**AUX 600,000 OBLIGATIONS DU**  
**CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**  
SONT REÇUES DÈS À PRÉSENT A LA

**CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT**  
Place Lafayette, 116, à Paris.  
Toutes actions et obligations sont acceptées en paiement au cours du jour.

**21 RÉCOMPENSES**

1<sup>er</sup> PRIX

MÉDAILLES ARGENT & OR  
et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

**ÉLIXIR DES VOSGES**

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



**FOURGEAUD & LACOSTE**  
PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomaciques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

**MAISON GREIL**

**HABILLEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE**  
Pour Hommes et pour Enfants

Atelier de Fabrication, rue J.-J. Rousseau, n° 37, A PARIS  
Maison de vente Boulevard Sud, n° 17, au coin de la rue Fénelon, A CAHORS

Vous trouverez chez **M. GREIL** dans sa Maison de Cahors :

- Des Vestons pour homme depuis..... 5 fr.
- Des Habillements complets Veston, Pantalon et Gilet depuis..... 14 fr.
- Des Pardessus mode en bonne et chaude étoffe, façon des grands tailleurs depuis..... 15 fr.
- Des Pardessus en tous genres pour enfants depuis..... 7 fr. 50
- Des Soutanes en bon drap ou en bon mérinos depuis..... 45 fr.
- Des Douillettes ou Houppelandes chaudement ourtées depuis... 45 fr.
- Des Cabans depuis..... 8 fr.

Et un joli choix d'échantillons de très belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les vêtements sur mesure, lesquels seront coupés et confectionnés par les ouvriers les plus habiles.

Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et franco. Si vous le désirez on les fera porter pour essayer avant de les terminer : néanmoins elles vous seront livrées dans la huitaine au plus tard.

M. GREIL se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes des uniformes civils et militaires, — les vêtements ecclésiastiques, — les livrées.

**Habillements de tous genres et de tous prix**  
**BON MARCHÉ SURPRENANT**

**VIGNES AMÉRICAINES**  
**MASSOU**

Viticulteur à PENNE (Lot-et-Garonne)

**PRIX POUR 1883-84**

POMME-GREFFES.	Boutures.		PRODUCEURS DIRECTS.	Boutures.	
	le cent.	le cent.		le cent.	le cent.
Riparia tomenteux.	3 <sup>fr</sup> 50	10 »	Jacquez .....	2 <sup>fr</sup> 50	12 »
Riparia (Glabre)....	2 50	8 »	Herbemont.....	3 50	18 »
Solonis .....	2 50	8 »	Cunningham.....	2 »	10 »
Viala .....	2 50	8 »	Noha .....	8 »	30 »
York Madeira.....	2 »	7 »	Elvira .....	4 »	15 »
Clinton .....	» 25	1 »	Othelo .....	40 »	100 »
Taylor .....	» 75	» »	Triumph.....	100 »	» »
Aminia .....	10 »	» »	Autuchon.....	10 »	» »
Montefiore .....	250 »	» »	Sénasqué.....	20 »	» »

Les demandes inférieures à 50 fr. ne sont pas acceptées.

On fournit des racines RIPARIA, SOLONIS ou VIALA et on se charge de la greffe sur place, la seconde année au prix de 15 francs le cent, moitié prix à la livraison et le restant lorsqu'il y aura une reprise de greffes de 85 pour cent.

Si on veut planter des boutures, 10 fr. le cent, payables : le quart à la livraison et le restant aux mêmes conditions. — Acceptation, pas moins de dix mille.

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN  
avec les

**BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES**



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : **3, 5, 7.50 et 10 fr.**

Seul dépôt chez : **J. LARRIVE**, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

**AUDOUARD**

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES, A PARIS  
Lauréat de l'Académie Nationale  
CHIRURGIEN-DENTISTE  
Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze

Châlet de l'Hôtel des Ambassadeurs.

Vente en bloc ou par lots du fond de commerce, draperie et nouveautés,

**DU GAGNE PETIT**

situé à Cahors, place du Marché, 6.

Très bonnes conditions. On donnera toute facilité pour le paiement, moyennant références. S'adresser au siège de la maison.

**AVIS**

M. GUILHOU Adrien, propriétaire à Parnac, informe les cultivateurs du Lot, qu'il mettra à leur disposition, des plants racinés américains, tels que Riparias, Solonis, et Herbemonts.

Pour traiter : s'adresser à M. DERRUPÉ, son régisseur à Parnac, canton de Luzech.

Les prix seront des plus modérés.

**EAU MINÉRALE NATURELLE**

**VICHY**

Sources de l'État. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence

CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.

Administration de la C<sup>o</sup> concessionnaire : PARIS, 22, Boulevard Montmartre

EXIGER le NOM de la SOURCE, sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux Minérales, Droguistes et Pharmaciens.

**SPÉCIALITÉS DE VINS DE TABLE**

Florent COMBÈS, propriétaire, Narbonne.  
Prix très modérés. — Qualité garantie.  
Envoi franco prix courants sur demande.

**VINS DU LOT**

Vinage.

M. Montagne, Avenue de la Gare, informe qu'il vient de recevoir une grande quantité de 3/6 spécialement affecté pour le vinage, ne laissant aucun goût, ne se retrouvant pas à l'analyse et agissant sur les vins d'une façon surprenante.

Lepropriétaire-gérant, A. Layton.

**MAISON DES 100.000 PALETOTS**  
CAHORS, Boulevard Nord.

**A. PAQUIGNON**

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843  
RUE TAILLEFER ET RUE CONDÉ

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial b. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

**PRIX FIXE INVARIABLE**

Tous les Envois sont faits franco.

**AUX ASTHMATIQUES** Toux, Catarrhe, Oppression, Bronchite, Asthme, guérison sûre, rapide, par *Traitement Aubré*, médecin-pharmacien. — Pas coûteux, prescrit depuis 20 ans par célébrités médicales de tous pays, milliers de cures même de vieillards de 90 ans. — Preuves et renseignements gratuits. Adresser lettres à **GUILLEMAIN-AUBRÉE**, Ferté-Vidame (Eure-et-Loir).

En vente au bureau du Journal.

**CADRETT**  
DU LOT  
**CADRETT**

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

**L'HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE CAHORS**

Traduite par de G. de La Croix, par L. Ayma, Inspecteur honoraire d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.

Prix des deux volumes brochés : Édition de luxe 20 fr.; édition ordinaire 12 fr.

Les souscripteurs sont priés de vouloir bien réclamer à l'imprimerie Plantade les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.